



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/ITNC/AC.1/4
6 janvier 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et
de publication
Treizième session
Genève, 13 mars 1995
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

INFORMATION CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DONNEE PAR LES SOCIETES
TRANSNATIONALES AU NIVEAU NATIONAL DANS LES RAPPORTS ANNUELS

Rapport du secrétariat de la CNUCED */

Résumé

En ce qui concerne l'information comptable relative à l'environnement, de nombreuses sociétés transnationales adoptent des normes différentes dans leur pays d'origine et dans les pays d'accueil. Dans le présent rapport, nous comparerons les pratiques suivies par les mêmes sociétés (de l'industrie alimentaire et de l'industrie chimique) dans trois pays d'accueil - l'Inde, la Malaisie et les Philippines - et dans leur pays d'origine. Il ressort de cette comparaison que les écarts sont considérables.

*/ Etabli avec le concours de C. Noppeney, de l'Institut pour l'industrie et l'environnement de l'Université de Saint-Gall (Suisse).

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrap</u> hes
I. INTRODUCTION	1 - 18
A. Objet de l'étude	2 - 4
B. Cadre général	5 - 6
C. Démarche et méthode	7 - 18
1. Choix des pays	7 - 8
2. Choix des industries	9
3. Choix des sociétés	10
4. Le questionnaire	11 - 15
5. Méthode	16 - 18
II. RESULTATS DE L'ENQUETE	19 - 25
III. CONCLUSIONS	26 - 28

Bibliographie

Notes

Annexe I. Questionnaire sur l'information concernant l'environnement

Annexe II. Modèle proposé par le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) pour les rapports locaux concernant l'environnement

I. INTRODUCTION

1. Ce rapport porte sur l'information concernant l'environnement donnée par les sociétés transnationales, et plus précisément sur la comparaison des pratiques suivies par ces sociétés dans trois pays d'accueil (qui sont tous des pays en développement) et dans les pays d'origine (tous développés).

A. Objet de l'étude

2. D'après la publication des Nations Unies intitulée Questions relatives à la comptabilité et à la publication à l'échelon international : Examen de 1991, l'étude des pratiques suivies par des sociétés transnationales au Brésil a révélé que les entreprises allemandes et suisses ne publiaient pas de renseignements intéressant l'environnement dans leurs rapports, contrairement à ce qu'elles faisaient dans leur pays d'origine.

3. Cela montre que les sociétés transnationales qui exercent des activités dans certains pays où la réglementation concernant la publication d'informations sur l'environnement n'est pas très stricte ne divulguent pas toujours de renseignements à ce sujet à l'échelon local, bien que la société mère puisse en fournir dans un rapport de synthèse dans le pays d'origine. C'est apparemment parce que, dans ce dernier, la réglementation est plus précise.

4. L'objectif premier de ce rapport est d'examiner cette question en détail. Nous avons analysé l'information publiée par des sociétés transnationales exerçant leurs activités dans trois pays en développement : l'Inde, la Malaisie et les Philippines. Par souci de comparabilité, l'analyse a été axée sur deux secteurs, à savoir l'industrie chimique et l'industrie alimentaire. Les sociétés ont été priées de communiquer tous les renseignements concernant l'environnement portés à la connaissance du public dans le pays d'origine et les pays d'accueil. Par "renseignements portés à la connaissance du public", on entend toutes les données qui sont divulguées dans le rapport annuel ou dans un rapport sur l'environnement, ou encore qui peuvent être obtenues sur demande spéciale.

B. Cadre général

5. La publication de tels renseignements par les sociétés est une tendance relativement nouvelle qui s'inscrit dans le cadre de la gestion de l'environnement et de la communication. Elle est en train de devenir un instrument essentiel permettant aux entreprises de faire connaître leurs idées, leurs objectifs, leurs pratiques et leurs résultats dans le domaine de la gestion de l'environnement. Cette politique d'information n'en est cependant qu'à ses débuts et l'élan est imprimé par diverses entreprises du monde entier. Ces dernières années, environ 150 sociétés pionnières ont publié des rapports concernant l'environnement 1/. Le champ et la qualité de ces rapports varient beaucoup. Parallèlement, certaines associations d'industries ont commencé à établir des principes directeurs concernant la publication de rapports sur les questions relatives à l'environnement. Par exemple, le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) encourage les sociétés

membres à publier de tels rapports le plus tôt possible (plus de 50 % des membres du CEFIC ont suivi cette recommandation en 1993) et a formulé des directives pour assurer la cohérence voulue dans ce domaine 2/.

6. D'après une étude récente, l'information sur l'environnement fournie par les sociétés peut revêtir plusieurs formes correspondant à cinq "niveaux" 3/ :

- a) Niveau 1 : Brochures et dépliants, bulletins, vidéos, etc.; bref exposé dans le rapport annuel;
- b) Niveau 2 : Rapport initial spécial sur l'environnement, lié souvent à une première déclaration officielle de politique générale;
- c) Niveau 3 : Rapport annuel s'inscrivant dans le cadre de la gestion de l'environnement, mais comportant davantage de texte que de chiffres;
- d) Niveau 4 : Communication annuelle de données complètes, sur le modèle de la liste de rejets toxiques (TRI) 4/; données sur les intrants/extrants pour les sociétés de services 5/; rapports établis à l'échelle de la société et à l'échelon local 6/. Les données sont disponibles sur disquettes ou peuvent être consultées directement au moyen de l'ordinateur. Le rapport sur l'environnement est mentionné dans le rapport annuel;
- e) Niveau 5 : Rapport établi dans l'optique du développement durable. Objectifs : aucune perte nette de capacité biologique; coordination des aspects écologiques, économiques et sociaux des activités de la société, avec l'aide d'indicateurs de viabilité; intégration de la comptabilité sur la base du coût intégral dans les états financiers.

C. Démarche et méthode

1. Choix des pays

7. L'étude a été axée sur trois pays d'accueil : l'Inde, la Malaisie et les Philippines. L'Inde a été choisie en raison de son importance économique et politique en Asie du Sud. On a également supposé que la catastrophe de Bhopal avait suscité une prise de conscience accrue des problèmes d'environnement dans ce pays, en particulier dans l'industrie chimique. Cela a d'ailleurs été confirmé par la publication d'un manuel international sur la stratégie des entreprises dans le domaine de l'environnement, aux termes duquel : "L'importance attachée par l'Inde à la planification et à la maîtrise du développement ainsi qu'à la protection sociale l'a amenée à se soucier des problèmes d'environnement. Les industries extractives, alimentaires, mécaniques et métallurgiques du pays donnent l'exemple en communiquant des renseignements sur les mesures qu'elles ont prises pour protéger l'environnement. Les règles édictées par l'Etat exigent que les sociétés fournissent dans leur rapport des renseignements sur les économies d'énergie et sur les techniques qu'elles utilisent pour lutter contre la pollution" 7/. La Malaisie et les Philippines ont été retenues en raison de leur progrès économique récent et de leur rôle en tant que nouveaux pays industriels.

8. Depuis le milieu des années 70, ces trois pays attirent un volume croissant d'investissements étrangers directs. On a contacté leurs ambassades en Suisse pour leur demander des renseignements sur les règles régissant la publication de renseignements sur l'environnement dans les pays considérés 8/. Dans le cas de l'Inde, les autorités locales de New Delhi ont également été contactées. Aucune réponse n'a été reçue à ces demandes d'information.

2. Choix des industries

9. Les entreprises de l'échantillon appartiennent à deux grands secteurs : l'industrie chimique et l'industrie alimentaire. L'une et l'autre ont une grande importance du point de vue économique et écologique. L'industrie chimique a été choisie parce qu'elle a un effet considérable sur l'environnement et que les entreprises devraient donc être plus disposées à donner des renseignements. L'industrie alimentaire a été sélectionnée pour deux raisons : premièrement, on est parti du principe qu'il y avait une grande similitude entre les procédés de production, quel que soit le cadre culturel ou juridique national; deuxièmement, ses activités sont étroitement liées à la santé. On a donc pensé que les entreprises étaient vivement incitées par le marché à divulguer des renseignements concernant l'environnement.

3. Choix des sociétés

10. Vingt-six sociétés transnationales ont été contactées : 18 entreprises de l'industrie chimique et huit entreprises de l'industrie alimentaire 9/. Il n'est malheureusement guère possible de généraliser à partir des observations concernant les entreprises de l'échantillon, bien que les conclusions soient très instructives. En outre, l'échantillon était sans doute biaisé, les sociétés examinées étant considérées comme à l'avant-garde dans le domaine de la gestion de l'environnement.

4. Le questionnaire 10/

11. Le questionnaire a été conçu pour pouvoir se faire une idée du type et de l'ampleur des renseignements publiés dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil. Il a été envoyé aux filiales établies dans ces derniers. Cet instrument a été établi compte tenu des conclusions de la publication des Nations Unies intitulée Information concernant l'environnement : enquête internationale sur les pratiques des sociétés en matière de publication (E/C.10/AC.3/1994/4), ainsi que des principes directeurs formulés par le CEFIC à l'intention de l'industrie chimique européenne.

12. Le questionnaire comprenait quatre parties. Dans la première, on demandait en termes très généraux à la filiale d'indiquer ses publications locales. Six exemples de publications étaient donnés : rapport annuel, chapitre consacré à l'environnement dans le rapport annuel, rapport distinct sur l'environnement, communiqués de presse sur les questions écologiques, déclaration de politique générale concernant l'environnement, et brochures, dépliants ou prospectus sur ces questions. On l'invitait également à mentionner toute autre publication dans ce domaine.

13. La deuxième partie concernait la façon dont les informations de la filiale locale étaient publiées par la société mère dans le pays d'origine. On présumait que les renseignements concernant l'environnement étaient souvent incorporés à un rapport de synthèse établi dans le pays d'origine, où l'information est plus complète.

14. La troisième partie portait sur les différents types de renseignements publiés au sujet de l'environnement. Six grandes catégories de données étaient définies. La filiale était invitée à indiquer tous les genres de renseignements communiqués au public dans le pays d'accueil, et de donner un exemple concret. Les types de renseignements énumérés dans le questionnaire concernaient : la politique en matière d'environnement; la gestion de l'environnement; la sécurité; l'information économique et financière; le cycle de vie des produits et des services et les incidences écologiques des activités de production (données).

15. Dans la quatrième partie, la filiale était priée d'indiquer les facteurs déterminant ses pratiques en matière d'information sur l'environnement. Cinq facteurs étaient énumérés : la législation en vigueur, les responsabilités de la filiale dans le domaine de l'environnement, la politique écologique de la société mère; les pressions exercées par des groupes écologiques ou d'autres groupes, comme les actionnaires; et les pressions exercées par le marché. A la fin du questionnaire, la filiale était vivement encouragée à se mettre en rapport avec les enquêteurs pour exprimer des suggestions ou poser des questions.

5. Méthode

16. On a tout d'abord contacté le siège de 28 sociétés transnationales dans sept pays. Ces sociétés ont été priées de communiquer les numéros de télécopieur de leurs filiales dans les trois pays d'accueil, ainsi qu'un exemplaire de leur dernier rapport annuel et de leur dernier rapport sur les questions écologiques. Vingt-quatre sociétés ont fourni les numéros de télécopieur et les publications requises ou ont promis de transmettre les renseignements voulus. Quatre n'ont pas répondu.

17. Une lettre expliquant l'objet de l'enquête et le questionnaire ont ensuite été envoyés à 54 filiales dans les trois pays considérés. En outre, un certain nombre de réponses ont été fournies directement par la société mère.

18. Au début, le taux de réponse était faible et il a fallu relancer les filiales et les sociétés mères. A la fin de l'enquête, des réponses avaient été reçues de 36 filiales. Dix-neuf avaient répondu directement et 17 par l'intermédiaire de leur société mère. Onze filiales ont rempli le questionnaire et les 25 autres ont préféré envoyer une lettre ou des documents d'information seulement. Ces 36 réponses constituent l'échantillon analysé dans le présent rapport.

Tableau 1

Filiales contactées

	Inde	Malaisie	Philippines	Total
Industrie chimique	15 (16) <u>11</u> /	15 (16)	14 (15)	44 (47)
Industrie alimentaire	3	4	3	10
Total	18	19	17	54 (57)

Tableau 2

Détails concernant le pays et la branche d'activité des filiales ayant répondu

	Inde	Malaisie	Philippines	Total
Industrie chimique	11	8	10	29
Industrie alimentaire	2	2	3	7
Total	13	10	13	36

II. RESULTATS DE L'ENQUETE

19. La conclusion générale qui se dégage de l'enquête est que, dans le domaine de l'information sur l'environnement, les pratiques suivies dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine sont très différentes. Le nombre et la qualité des réponses ont été décevants. Dans l'ensemble, l'information concernant l'environnement dans le pays d'origine atteint les niveaux 3 et 4 de la typologie susmentionnée, mais dans les trois pays d'accueil considérés, elle dépasse rarement le niveau 2.

20. A propos de l'échantillon, on peut tirer deux conclusions générales. La première concerne les différences entre les réactions des deux industries. Dans l'ensemble, l'industrie alimentaire s'est montrée plus réticente que l'industrie chimique, et il n'a pas été possible d'évaluer l'information fournie par cette industrie dans les pays d'accueil, sauf dans le cas de la société Nestlé (Inde, Malaisie et Philippines) et de Pepsi-Cola International (Philippines) 12/. On est cependant fondé à penser que les sociétés appartenant à l'industrie chimique ont pris position en ce qui concerne les problèmes écologiques; il y a donc plus de chances qu'elles aient déjà adopté des mesures pour divulguer des renseignements dans ce domaine et publié au moins une déclaration de politique générale.

21. La deuxième conclusion concerne les différences géographiques entre les trois pays d'accueil. Les filiales indiennes tendent à fournir davantage de renseignements que celles des deux autres pays. La publication de renseignements sur les économies d'énergie dans le rapport annuel des filiales locales est imposée en Inde par la loi de 1956 sur les sociétés, ainsi que

la règle 2 des règles de 1988 applicables aux sociétés (communication de renseignements détaillés dans le rapport du conseil d'administration) et l'article 217 (2-A) des règles de 1975 applicables aux sociétés (situation des salariés), telles que modifiées. Des données précises sur la consommation totale d'énergie et de combustibles ainsi que des statistiques ventilées (électricité, charbon, huile de chauffe, etc.) doivent être communiquées 13/. En outre, certaines sociétés indiennes fournissent des détails sur la consommation d'énergie par unité de production. En supposant que la gamme de produits demeure constante pendant un certain temps, ces chiffres indiquent l'évolution (augmentation ou diminution) du rendement énergétique.

22. Ces prescriptions juridiques peuvent avoir favorisé la publication de données supplémentaires sur les questions d'environnement dans le cadre des rapports annuels : c'est ainsi que Nestlé India et Hindustan Lever Limited ont inclus dans leur rapport un chapitre additionnel donnant des renseignements sur divers projets et sur les améliorations récentes apportées dans ce domaine.

23. L'échantillon étant limité, les conclusions ci-après se rapportent à des cas particuliers :

a) L'établissement de rapports détaillés fournissant des renseignements sur le modèle de la liste des rejets toxiques (TRI) est devenu chose très courante pour les installations de production situées dans les pays d'origine. En réponse à notre enquête, toutefois, une seule société a fourni des données pouvant être considérées comme un véritable rapport local 14/. Le rapport de Tioxyde (Malaysia) Sdn Bhd, filiale de ICI, comprend sept pages et donne des informations sur les points suivants :

- i) politique en matière d'environnement;
- ii) risques que présentent les procédés de production pour l'environnement;
- iii) déchets totaux (données pour les différentes catégories);
- iv) sous-produits;
- v) systèmes de gestion de l'environnement;
- vi) liste des émissions et rejets (air, eau et sol) (20 substances);
- vii) consommation d'énergie et émissions de dioxyde de carbone;
- viii) plaintes et relations avec la collectivité.

b) Plusieurs sociétés ont communiqué des déclarations explicites sur leur politique en matière d'environnement ou des documents pouvant être considérés comme tels, publiés par leurs filiales dans les pays d'accueil 15/. Dans certains cas, ces déclarations étaient des traductions (en anglais ainsi que dans la langue locale) de la déclaration de politique générale adoptée et publiée par la société mère dans le pays d'origine.

Certaines semblaient adaptées aux besoins locaux dans les trois pays d'accueil. Ces déclarations ont été publiées séparément, et ont parfois aussi été incorporées aux rapports annuels locaux.

c) Dans le cas de Ciba-Geigy, il est évident que le type d'informations sur l'environnement publiées localement est en rapport avec les activités exécutées à l'endroit considéré. Par exemple, en Malaisie, il n'y a pas d'installations de production. Par conséquent, la communication locale est plutôt axée sur la participation aux activités d'enseignement et aux activités communautaires, l'information des salariés (les données sont également divulguées au public) ainsi que sur la liaison avec les services gouvernementaux. Il en va de même pour les installations établies aux Philippines, où certains produits pharmaceutiques sont fabriqués. En revanche, les installations en Inde sont beaucoup plus importantes et produisent plus, et l'information fournie au public est organisée en conséquence. Elle comprend notamment :

- i) Une brochure intitulée "Our Vision", destinée à un usage à la fois interne et externe;
- ii) Des publications intitulées "Health and Safety Policy" et "Energy Policy", là encore à usage interne et externe;
- iii) Une brochure sur les installations de Santa Monica, fournissant des renseignements sur les activités exécutées ainsi que sur les mesures concernant la protection de l'environnement, la sécurité et la santé;
- iv) Le magazine de l'Office central de lutte contre la pollution (New Delhi), où figure une photographie du système de neutralisation installé à Santa Monica;
- v) D'autres renseignements, fournis sur demande. Ciba-Geigy divulgue ces renseignements dans le monde entier, sauf s'ils ont un caractère confidentiel.

24. Dans un certain nombre de cas, l'information sur l'environnement est disponible sur demande spéciale. Par exemple, des données détaillées d'ordre économique et financier ont été fournies dans les questionnaires renvoyés par six sociétés 16/. D'après Bayer Philippines, les chiffres communiqués ne sont pas divulgués au public, mais peuvent être obtenus auprès de l'autorité des Philippines chargée des engrais et des pesticides.

25. En ce qui concerne l'information sur la sécurité et les accidents du travail, Hoechst a fourni des chiffres détaillés pour les trois pays d'accueil dans une brochure publiée dans le pays d'origine (Allemagne). Cette brochure est en allemand et n'a pas encore été traduite. Elle porte sur les accidents du travail survenus dans le monde entier, par pays.

III. CONCLUSIONS

26. Un certain nombre de sociétés prônent dans leur rapport la communication de données sur l'environnement dans le monde entier. Voici quelques phrases typiques :

a) "Ce rapport concerne les activités exécutées par Rhône-Poulenc dans le monde entier. Chaque usine doit également publier ses propres résultats en fin d'année, dans l'intérêt de la communauté locale, ainsi que ses objectifs pour l'année suivante" 17/;

b) "En outre, toutes les usines (celles qui présentent des risques élevés comme les autres) informent le public des incidences de leurs activités sur l'environnement" 18/;

c) "Il est essentiel que Monsanto continue à rendre des comptes au public ... Nous avons décidé de divulguer directement les données sur les émissions et les rejets au public, ... aux spécialistes de l'environnement et aux médias" 19/.

27. Toutefois, il ressort de notre enquête que, dans certains cas, les sociétés ne fournissent pas toujours des renseignements de façon homogène partout dans le monde. Il faut bien voir que la notion d'information concernant l'environnement est chose nouvelle. Les premiers rapports sur l'environnement datent de 1990 et ce n'est qu'en 1992 qu'a été adopté le programme "Action 21", document essentiel découlant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), aux termes duquel les entreprises commerciales et industrielles doivent être encouragées à "établir un rapport annuel sur leurs résultats écologiques, ainsi que sur l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles". Il n'est donc pas étonnant qu'un système général d'information sur l'environnement n'ait été adopté que récemment dans les pays d'origine et qu'il ne soit pas encore pleinement appliqué à l'échelle mondiale.

28. La différence entre les deux industries examinées donne à penser que la pression de l'opinion publique est le principal facteur à l'origine des écarts entre les pratiques en matière d'information. Certes, les lois et règlements en vigueur dans chaque pays influent également sur ces pratiques, mais vu le nombre important de renseignements fournis spontanément, on ne saurait considérer la législation comme un élément essentiel pour une information plus complète concernant l'environnement. Plutôt qu'un durcissement de la réglementation, une sensibilisation croissante du public aux questions écologiques dans les trois pays d'accueil pourrait contribuer à un progrès réel dans ce domaine.

Tableau 3

Filiales contactées (industrie chimique)

Industrie chimique	L'adresse des filiales a-t-elle été fournie ?	Un rapport environnemental du pays d'origine était-il disponible ?	Filiales contactées	Filiales ayant répondu	Filiales ayant répondu aux questions sur l'information concernant l'environnement	Filiales publiant sous une forme ou sous une autre des renseignements concernant l'environnement
AKZO	OUI	OUI	2	0	0	0
BASF	OUI	OUI	3	2	2	1
BAYER	OUI	OUI	3	1	1	0
BP	OUI	OUI	3	0	0	0
CIBA-GEIGY	Des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse	Des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse	Des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse	Des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse	3 (des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse)	3 (des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse)
DOW	OUI	OUI (y compris des rapports locaux sur des installations en Europe)	3	3	3	3
DU PONT	OUI	OUI	3	0	0	0
ESSO	NON	NON	0	0	0	0
HENKEL	NON	OUI	0	0	La société mère a répondu aux questions	0
HOECHST	OUI	OUI	3	3	3	3
ICI	OUI	OUI	3	3	3	2
MONSANTO	OUI	OUI	3	3	0	0
NORSK HYDRO	OUI	OUI	3	1	1	0
PROCTER & GAMBLE	OUI	OUI	3	0	0	0
RHONE-POULENC	OUI	OUI	3	1	1	0
SHELL	OUI	OUI	3	1	1	0
UNILEVER	OUI	OUI	3	0	0	0
UNION CARBIDE	OUI	OUI	3	2	2	1

Tableau 4Filiales contactées (industrie alimentaire)

Industrie alimentaire	L'adresse des filiales a-t-elle été fournie ?	Un rapport environnemental du pays d'origine était-il disponible ?	Filiales contactées	Filiales ayant répondu	Filiales ayant répondu aux questions sur l'information concernant l'environnement	Filiales publiant sous une forme ou sous une autre des renseignements concernant l'environnement
CADBURY SCHWEPES	NON	NON	0	0	0	0
COCA COLA	NON	NON	0	0	0	0
GRAND METROPOLITAN	OUI	OUI	1	0	0	0
HEINEKEN	OUI	OUI	2	1	1	0
KRAFT GENERAL FOODS	OUI	OUI	1	1	1	1
MC DONALDS	NON	NON	0	0	0	0
NESTLE	OUI (des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse)	OUI (des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse)	3 (des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse)	3 (des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse)	3 (des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse)	3 (des renseignements complets ont été fournis par la société mère en Suisse)
PEPSI	OUI	OUI	3	2	2	1

Tableau 5

Résultats de l'enquête (industrie chimique)

Industrie chimique	Nombre de cas	Cas signalés par le siège	Cas signalés par la filiale	Questionnaires renvoyés
AKZO	0	0	0	0
BASF	2	0	2	0
BAYER	3	2	1	1
BP	0	0	0	0
CIBA- GEIGY	3	3	0	0
DOW	3	3	0	0
DU PONT	0	0	0	0
ESSO	0	0	0	0
HENKEL	2	2	0	0
HOECHST	3	0	3	3
ICI	3	1	2	1
MONSANTO	3	3	0	0
NORSK HYDRO	1	0	1	0
PROCTER & GAMBLE	1	0	1	0
RHONE-POULENC	1	0	1	0
SHELL	1	0	1	1
UNILEVER	1	0	1	1
UNION CARBIDE	2	0	2	1

Tableau 6

Résultats de l'enquête (industrie alimentaire)

Industrie alimentaire	Nombre de cas	Cas signalés par le siège	Cas signalés par la filiale	Questionnaires renvoyés
CADBURY SCHWEPES	0	0	0	0
COCA COLA	0	0	0	0
GRAND METROPOLITAN	0	0	0	0
HEINEKEN	1	0	1	1
KRAFT GENERAL FOODS	1	0	1	0
MC DONALDS	0	0	0	0
NESTLE	3	3	0	2
PEPSI	2	0	2	0

Bibliographie

CEFIC, 1993, CEFIC Guidelines on Environmental Reporting for the European Chemical Industry, Bruxelles.

J. Clausen et K. Fichter, 1993, Vorstudie zum Projekt Umwelteberichterstattung, Berlin.

International Institute for Sustainable Development, 1992, Business Strategy for Sustainable Development: Leadership and Accountability for the '90s, Winnipeg (Canada), IISD.

Monsanto Chemical Co., 1993, Environmental Annual Review 1993: Building a Sustainable Future.

Rhône-Poulenc, 1993, Environment Report 1993.

Nations Unies, 1994, Information concernant l'environnement : Enquête internationale sur les pratiques des sociétés en matière de publication (E/C.10/AC.3/1994/4).

Programme des Nations Unies pour l'environnement, Industry and Environment Programme Activities Center, 1994. Company Environmental Reporting, Technical Report Series No 24, Paris, Nations Unies.

Notes

1/ D'après une étude récente faite par une équipe allemande, 127 entreprises ont publié un rapport sur l'environnement (Closen et al., 1993, p. 10). Dernièrement, le PNUÉ a évalué les rapports de 100 sociétés pionnières (UNEP Industry and Environment Programme, 1994, p. 5).

2/ CEFIC (1993).

3/ PNUÉ, UNEP Industry and Environment Programme (1994), p. 28.

4/ Aux Etats-Unis, les sociétés publient chaque année certaines données sur la pollution due à des rejets toxiques pour plus de 300 substances chimiques.

5/ A ce niveau, les rapports portent sur toute la gamme de substances entrant dans le processus de production (depuis les intrants jusqu'aux extrants).

6/ Il est essentiel de distinguer entre les rapports locaux des installations de production et les rapports d'ensemble de la société. Les premiers traitent des effets de l'activité d'installations données sur l'environnement, et les seconds regroupent les informations concernant plusieurs installations.

7/ IISD (1992), p. B 91.

8/ Voir l'annexe I.

9/ Les tableaux 2 et 4 donnent des renseignements sur ces sociétés.

10/ Voir l'annexe I.

11/ Ce nombre comprend les cas où les réponses ont été fournies directement par la société mère.

12/ Trois autres filiales ont répondu, mais aucune n'a fourni de renseignements sur l'information concernant l'environnement. La Kraft General Foods Philippines a simplement donné des renseignements très généraux, déjà communiqués par la société mère. Pour Pepsi-Cola, les résultats sont intéressants : Pepsi-Cola International (Philippines) a fourni un large éventail de renseignements sur les incidences écologiques des activités de production (caractéristiques des eaux usées), les dépenses d'équipement consacrées au traitement des eaux usées, la politique écologique, les systèmes de gestion de l'environnement, les objectifs et les plans d'action. La filiale indienne, Pepsi Foods Limited (New Dehli), s'est bornée à indiquer que "... les activités exécutées actuellement ne sont pas polluantes", c'est pourquoi elle "ne publie aucun rapport sur les questions écologiques". La troisième société, une filiale de Heineken, a déclaré que l'enquête ne s'appliquait pas à son cas.

13/ Tous les rapports annuels présentés au Gouvernement indien doivent satisfaire à ces conditions. Par conséquent, des chapitres comparables sur les économies d'énergie ont pu être fournis par BASF India Limited, Bayer (India) Limited, Hoechst India Limited, Nestlé India Limited et Hindustan Lever Limited.

14/ Un rapport local sur les questions d'environnement doit permettre de se faire une idée claire et complète de l'impact des installations considérées sur l'environnement. Le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) a proposé un modèle à cet effet (voir l'annexe II).

15/ Sept réponses ont été reçues qui concernaient au moins certains aspects de la politique adoptée en matière d'environnement : Dow Pacific, en réponse aux questions adressées à leurs bureaux dans les trois pays d'accueil, a envoyé une version anglaise des principes directeurs adoptés par la société dans ce domaine; les filiales indiennes et malaisiennes d'ICI et de PLC ont communiqué les déclarations de politique générale qu'elles avaient publiées. Ciba-Geigy India, Hoechst Philippines Inc., Hindustan Lever Ltd. et Nestlé (Malaysia) ont fait de même.

16/ Hoechst India, Hoechst Malaysia, Hoechst Philippines, ICI India, Nestlé India et Union Carbide Philippines.

17/ Rhône-Poulenc (1993), p. 3.

18/ Rhône-Poulenc (1993), p. 24.

19/ Monsanto (1993), p. 3.

Annexe I

QUESTIONNAIRE SUR L'INFORMATION CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

1. La filiale publie-t-elle :

- un rapport annuel ?
- un chapitre consacré aux questions d'environnement, dans son rapport annuel ?
- un rapport distinct sur l'environnement ?
- des communiqués de presse sur les questions d'environnement ?
- des brochures, dépliants ou prospectus sur les questions d'environnement ?
- une déclaration concernant la politique en matière d'environnement ?
- d'autres éléments d'information (veuillez donner des détails) ?

2. Vos informations concernant l'environnement (données, dépenses, etc.) sont-elles incorporées à un rapport sur l'environnement publié par la société mère ou à son rapport annuel ?

3. Quels types de renseignements sur l'environnement sont portés à la connaissance du public ? Veuillez donner un exemple.

a) Politique en matière d'environnement

- Opinion sur les impératifs écologiques
- Principes
- Objectifs (qualitatifs ou quantitatifs)

b) Gestion de l'environnement

- Systèmes de gestion de l'environnement
- Principaux programmes
- Audits écologiques
- Ressources humaines, formation et éducation
- Responsable des questions d'environnement et personnel chargé de la sécurité et de la santé

c) Sécurité

- Accidents
- Dommages
- Risques/évaluation des risques écologiques
- Préparation aux catastrophes
- Journées de travail perdues

- d) Information économique et financière
 - Dépenses totales
 - Dépenses d'équipement
 - Frais d'exploitation
 - Dépenses occasionnées par les mesures correctives
 - Dépenses de recherche
 - Charges financières

- e) Cycle de vie des produits et services
 - Energie
 - Ressources
 - Emissions
 - Déchets

- f) Incidences des activités de production sur l'environnement (données)
 - Production et consommation d'énergie
 - Données sur la consommation de ressources
 - Données sur les émissions
 - Déchets et sous-produits

4. Quels sont les facteurs qui déterminent vos pratiques en matière d'information concernant l'environnement ?

- La législation en vigueur dans le pays d'accueil ?
- La responsabilité de la filiale en matière d'environnement ?
- La politique de votre société mère dans le domaine de l'environnement ?
- Les pressions exercées par des groupes écologiques ou par les actionnaires ?
- Les pressions du marché ?
- D'autres facteurs (veuillez préciser) ?

Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous communiquer des exemplaires des documents d'information que vous publiez sur les questions d'environnement.

Annexe II

MODELE PROPOSE PAR LE CONSEIL EUROPEEN DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (CEFIC)
POUR LES RAPPORTS LOCAUX CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT

Quand des rapports locaux concernant l'environnement sont établis pour les différentes installations de production d'une société, il est recommandé de suivre la présentation suivante :

1. Introduction

- Adresse du directeur des installations
- Politique de la société en matière d'environnement
- Objectifs de la société en matière d'environnement (à moyen et à long terme)

2. Description des installations

- Principales usines, principaux produits
- Les installations considérées du point de vue :
 - de l'utilisation des produits
 - de leur contribution économique et de l'emploi
 - des relations avec les autorités et la communauté locale
- Etat de l'environnement (air, eau, etc.) dans le voisinage, dans les zones sensibles, etc.
- Prescriptions juridiques : permis, valeurs limites d'émission, etc.
- Organismes de contrôle (à l'échelle nationale, locale, etc.)

3. Gestion de l'environnement

- Structure (ressources humaines et organisation)
- Programmes et objectifs
- Techniques de protection de l'environnement (traitement des eaux usées, incinération des déchets, réduction des déchets, etc.)
- Démarche intégrée (recyclage et nouvelles techniques)
- Techniques/systèmes de surveillance (mesures/calculs/estimations)
- Plan d'urgence

4. Données (comparées à celles des années précédentes)
 - Emissions
 - Aspects particuliers (bruit, odeurs, etc.)
 - Santé et sécurité
 - Plaintes (facultatif)
 - Dépenses consacrées à la protection de l'environnement
5. Communications
 - Relations avec la collectivité
 - Journées "portes ouvertes"
6. Observations générales
7. Personnes à contacter

Note : L'information devrait être adaptée aux caractéristiques des installations et à la situation locale.
